

Communiqué des agents d'Aquitaine du 21 janvier 2010

Ce jour, 10 agents Inrap grévistes se sont réunis à la base de Pessac. Ils ont pris connaissance des réponses de la DG au préavis de grève intersyndical.

Indemnités

Concernant les indemnités : leur non-revalorisation entraîne une précarisation croissante inadmissible des agents. Il est important de mettre en adéquation les indemnités des agents en grand déplacement avec les frais réellement engagés par ceux-ci. Le fait d'être logé par l'Inrap, en l'occurrence Carlson, n'est plus un gage de « sérénité ». Dans de nombreux cas, ce prestataire n'honore pas ses engagements, comme par exemple dans les DOM.

Déplacements : application DG/119

Par courrier du 14 janvier 2010, les organisations syndicales d'Aquitaine ont déjà interpellé le directeur interrégional GSO. Soulignons qu'à cette heure cette lettre est restée sans réponse. Elles demandent l'application de l'article 3 de la DG/119 précisant que « *Toutefois, en fonction de l'intérêt du service, et compte-tenu de la dispersion géographique et de la diversité des lieux temporaires de travail ainsi que de la cartographie des implantations des centres archéologiques, les points de départ et de retour des missions peuvent être fixés par l'autorité qui ordonne la mission à la résidence familiale de l'agent.* »

Nous exigeons que soit pris en compte la réalité interrégionale qui s'inscrit parfaitement dans le cadre présenté par l'article 3 (dispersion géographique, peu de centres archéologiques, concurrence importante sur les fouilles cantonnant un grand nombre d'agents aux diagnostics et à des déplacements récurrents). Ce point essentiel sera abordé lors du CTP-S exceptionnel du 12 février.

Pour les missions dans les communes limitrophes à celle de la résidence administrative, nous connaissons les difficultés qui existent pour certains agents, notamment techniciens, à venir réaliser des post-fouilles en résidence administrative souvent pour des problèmes de défraiement. Il nous semble donc dommageable pour l'activité de l'Inrap, dans le contexte concurrentiel actuel délicat, que ce problème soit étendu aux opérations archéologiques urbaines, comme par exemple les prochaines opérations à Bordeaux.

Cette interprétation de la DG/119 est une régression.

Emploi CDD

Les agents sont unanimement scandalisés par la réponse inconséquente et méprisante apporté par notre nouveau DG, M. Roffignon. Petit rappel : le CDD est là pour palier à un surcroît temporaire d'activité et ne saurait, en aucun cas, être une « norme structurelle ».

Nous sommes déterminés à combattre l'emploi précaire sous toutes ses formes.

Missions de Recherche

L'Inrap est un établissement de Recherche et il ne faudrait pas réduire à peau de chagrin les moyens affectés à ce domaine de compétence. Qu'en sera t-il des PAS à l'étranger et des nouveaux PAS 2010 ?

**Les agents renouvellent leur opposition à la délocalisation du siège de l'Inrap :
« le champagne oui...la Champagne non ! »**

Nous avons manifesté aujourd'hui notre désapprobation dans la rue et demain nous y serons encore tant que cette politique inique ne sera pas abandonnée.

Plus largement nous nous inscrivons dans la mobilisation nationale contre la casse du service public et contre l'application désastreuse de la RGPP en soutenant les revendications suivantes :

- Créer les emplois nécessaires et donner les moyens aux services publics, de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire**
- Revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite**
- Assurer le maintien et la progression des salaires de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille**
- Revenir sur toutes les réformes régressives**
- Abroger la loi dite de mobilité**
- Prendre des mesures pour combattre la précarité**

Pessac, le 21 janvier 2010